

Arrêté du haut-commissaire n° 69 du 07 janvier 1987
autorisant l'introduction en Nouvelle-Calédonie d'insectes utiles à l'agriculture

Historique :

Créé par Arrêté du haut-commissaire n° 69 du 07
janvier 1987 autorisant l'introduction en
Nouvelle-Calédonie d'insectes utiles à
l'agriculture

JONC du 26 janvier 1987
Page 108

Article 1^{er}

La section entomologie de l'institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) est autorisée à introduire en Nouvelle-Calédonie l'insecte de l'espèce *olla v. nigrum*, coccinelle prédatrice du mimosa *heteropsylla incisa*.

Article 2

Les insectes seront envoyés sous forme d'adultes ou de nymphes et seront dispensés de quarantaine. La réception et la diffusion des insectes seront assurées par la section entomologique de l'ORSTOM en collaboration avec la section protection des végétaux de la direction du développement de l'économie rurale.